

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE 34

Travail et santé.

III. — SANTE. — SECURITE SOCIALE

Rapporteur spécial : M. Marcel FORTIER.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 33), 3148 (tome XIII) et In-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

Loi de finances. — Sécurité sociale - Santé (Ministère de la) - Assurance vieillesse - Assurance maladie - Prestations familiales.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — Les crédits figurant au budget du Travail.....	5
CHAPITRE II. — La situation financière de la Sécurité sociale.....	7
CHAPITRE III. — Réflexions sur les problèmes de la Sécurité sociale.....	13

Mesdames, Messieurs,

Les crédits inscrits au budget du Ministère de la Santé après leur transfert du Ministère du Travail ne représentent qu'un très petit aspect du problème financier d'ensemble que pose la Sécurité sociale. Ces crédits, en effet, ne constituent qu'une fraction réduite — moins du dixième — des aides directes ou indirectes que l'Etat apporte à l'ensemble des régimes de sécurité sociale et ces aides, à leur tour, ne s'élèvent qu'à 10 % environ du budget général de la Sécurité sociale.

Nous examinerons donc rapidement ces crédits — qui indiquons-le tout de suite n'appellent pas d'observation particulière — avant d'aborder les problèmes d'une tout autre ampleur que la situation financière de la Sécurité sociale pose non seulement au budget de l'Etat mais à l'ensemble de l'économie du pays.

CHAPITRE PREMIER

LES CREDITS FIGURANT AU BUDGET DE LA SANTE

Deux chapitres, d'importance du reste très inégale, figurent au budget de la santé.

— Le chapitre 47-22. — *Encouragement aux sociétés mutualistes :*

Il s'agit de bonifications accordées par l'Etat en matière de retraite mutualiste du combattant. Le crédit prévu pour 1978 s'élève à 29,16 millions de francs (+ 2 millions de francs par rapport à l'année précédente).

— Le chapitre 47-23. — *Subvention à divers régimes de retraite :*

Sont regroupées sous ce chapitre trois mesures :

— le versement d'une subvention d'équilibre au Fonds spécial de retraite de la Caisse nationale de Sécurité sociale dans les mines ;

— le versement d'une subvention d'équilibre au Fonds spécial de la Caisse autonome mutuelle de retraite des agents des chemins de fer secondaires et des tramways ;

— des versements d'allocations en faveur des Français d'Outre-Mer titulaires de rentes d'accidents du travail.

Au total, les crédits prévus au titre du chapitre 47-23 s'élèvent à 4 890,3 millions de francs, en augmentation de 1 237,5 millions de francs.

Ces crédits se décomposent de la manière suivante :

	1977	1978	DIFFE- RENCE
	(En millions de francs.)		
Caisse des mines.....	3 330	4 549,5	+ 1 219,5
Caisse des chemins de fer secondaires.....	303,2	318,6	+ 15,4
Accidents du travail d'Outre-Mer.....	19,6	22,2	+ 2,6

Comme on le constate, la subvention de beaucoup la plus importante est celle attribuée au Fonds spécial de retraite de la Caisse des mines. Son importance est la conséquence à la fois du déséquilibre croissant dans le régime minier entre retraités et cotisants (1) et de l'augmentation des pensions entraînée par la hausse des salaires des mineurs sur lesquels elles sont indexées. Il s'agit là d'une situation héritée du passé, d'une époque où la production charbonnière était florissante ; sa régression progressive ne peut, à l'avenir, qu'accentuer le déséquilibre entre les recettes et les dépenses de la caisse des retraites des mines et nécessitera, pendant de longues années encore, l'attribution d'une aide de l'Etat.

A noter qu'un complément de 600 millions de francs avait dû être apporté à la dotation de 1977 par le premier collectif.

(1) La détérioration continue de la situation démographique du régime minier est prouvée, à l'évidence, par le tableau qui suit :

	EFFECTIFS	
	Actifs.	Retraités.
1970	164 648	391 675
1975	126 185	407 835
1976	119 799	413 696

CHAPITRE II

LA SITUATION FINANCIERE DE LA SECURITE SOCIALE

Rappelons que la Sécurité sociale est constituée d'un régime général, le plus important, et de régimes spéciaux ainsi que de divers régimes complémentaires.

Nous examinerons tout d'abord la situation financière globale de l'ensemble des différents régimes avant d'évoquer celle du régime général.

A. — La situation financière globale de la Sécurité sociale.

D'après les dernières prévisions, mais il est bien évident qu'il s'agit de prévisions pour l'ensemble des régimes obligatoires de sécurité sociale, les dépenses nettes passeront de 342,2 milliards de francs en 1977 à 395,2 milliards de francs en 1978. Dans le même temps, les recettes devraient s'élever de 349,1 milliards de francs à 392,7 milliards de francs. En 1977, les dépenses nettes de la Sécurité sociale s'accroîtront de 16,8 % par rapport à l'année précédente et les recettes de 19,7 % ; en 1978 cet accroissement sera limité à 15,5 % pour les dépenses et à 12,5 % pour les recettes.

Toutefois, la croissance de ces dépenses ne se fait pas d'une manière uniforme, selon les différentes branches de la Sécurité sociale. La progression prévue en 1978 par rapport à 1977 se répartit, en effet, comme suit, tous régimes confondus :

Maladie, maternité	+ 15,4 %
Accidents du travail	+ 13 %
Vieillesse, invalidité	+ 18 %
Familles	+ 10,6 %
Gestion et action sanitaire et sociale	+ 10,7 %

Comme on le voit, ce sont les dépenses de l'assurance vieillesse qui, globalement, progressent le plus, suivies par celles de l'assurance maladie.

En définitive, l'année 1978 devrait connaître pour l'ensemble des régimes confondus un déficit de 2,5 milliards de francs, chiffre qui, en valeur relative, peut paraître faible.

Mais il s'agit là d'un déficit purement budgétaire et dont le montant ne doit pas faire illusion quant aux difficultés financières réelles de la Sécurité sociale. En effet, à ce déficit s'ajoute une grave crise de trésorerie, que nous examinerons plus en détail lorsque nous aborderons l'examen de la situation financière du régime général.

Si maintenant nous considérons l'importance relative de l'ensemble des régimes obligatoires de Sécurité sociale, par rapport à la consommation des ménages et au produit intérieur brut global, nous constatons qu'elle continue à croître comme l'indique le tableau ci-après :

	1976	1977	1978
Pourcentage des régimes sociaux obligatoires par rapport :			
Au produit intérieur brut.....	17,7	18,5	18,8
A la consommation des ménages.....	28,71	29,6	30,6

La part de la Sécurité sociale dans l'emploi du revenu national ne cesse donc de croître, et de croître d'une manière extrêmement sensible puisque, d'une année à l'autre, par rapport à la consommation des ménages, les dépenses sociales progressent de 1 point.

*
**

De même, en ce qui concerne l'incidence des dépenses globales de la Sécurité sociale sur les finances publiques, on constate de 1977 à 1978 une progression sensible des aides qui sont apportées à la Sécurité sociale par le budget général.

Ces aides sont de deux sortes, d'une part, des subventions qui constituent les aides directes; d'autre part, des taxes affectées, qui sont des aides indirectes.

Ajoutons qu'aux subventions *stricto sensu* il convient d'ajouter un prélèvement sur les ressources du budget au profit du régime général, prélèvement qui, s'il ne revêt pas l'aspect juridique d'une subvention, en présente néanmoins toutes les autres caractéristiques.

Les subventions sont inscrites à un certain nombre de chapitres budgétaires; dont le tableau ci-après donne le détail pour les deux exercices 1977 et 1978.

Aides directes de l'Etat à différents régimes de sécurité sociale.

REGIMES	1977 (1)	1978	BUDGETS	CHAPITRES
		(En millions de francs.)		
<i>Subventions</i>				
Régime des exploitants agricoles....	4 116,6	5 109,8	Agriculture	Chapitre 46-61.
Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.....	3 988	4 549,4	Travail	Chapitre 47-23, article 10.
Régime de retraite des agents de la SNCF	4 975	5 230	Transports terrestres.....	Chapitre 47-21.
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des Chemins de fer secondaires (CAMR).....	303,2	318,6	Travail	Chapitre 47-23, article 20.
Etablissement national des invalides de la marine: ENIM.....	1 057,9	1 178,7	Marine marchande.....	Chapitre 47-33 (2).
Compensation généralisée entre les principaux régimes.....	1 560	2 118	Economie et Finances. — I. Charges communes.....	Chapitre 37-91, article 40;
Fonds national d'aide au logement...	1 419	1 682	Economie et Finances. — I. Charges communes.....	Chapitre 46-92.
Fonds spécial.....	115,5	129,4	Economie et Finances. — I. Charges communes.....	Chapitre 46-95.
Régimes de retraites des industriels et commerçants et des artisans....	262	1 501	Economie et Finances. — I. Charges communes.....	Chapitre 46-90, article 10.
Divers régimes.....	362,1	311	Economie et Finances. — I. Charges communes.....	Chapitre 46-90, article 20.
Fonds national de solidarité.....	6 838,3	8 105,7	Economie et Finances. — I. Charges communes.....	Chapitre 46-96.
<i>Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du régime général.....</i>	<i>3 560</i>	<i>5 679</i>	Voies et moyens. — Etat A.....	
Total des aides.....	28 557,6	35 912,7		

(1) Loi de finances initiale + loi de finances rectificative n° 77-608 du 14 juin 1977 à l'exclusion des dépenses correspondant au programme d'action du Gouvernement du 26 avril 1977 et retracées dans la lettre rectificative du 4 mai 1977.

(2) Ce chapitre correspond à l'ancien chapitre 47-31.

Quant aux taxes affectées, leur produit total pour 1978 est évalué à 9 520 millions de francs, en augmentation de 801 millions de francs par rapport au précédent exercice.

B. — La situation du régime général.

Etant donné le cloisonnement qui existe entre les différents régimes de la Sécurité sociale et les caractéristiques propres de chacun de ceux-ci, l'analyse des prévisions comptables de l'ensemble de l'institution se doit d'être complétée par celles de la situation financière du plus important de ces régimes : le régime général, qui représente à lui seul les deux tiers de l'ensemble.

Le tableau ci-après retrace pour 1977 et 1978 les prévisions de recettes et de dépenses des trois caisses nationales qui constituent l'ensemble du régime général.

	1977	1978	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
<i>Caisse nationale d'assurance vieillesse.</i>			
Recettes	62 655	68 763	+ 9,7
Dépenses	63 393	73 802	+ 16,4
Solde	— 738	— 5 039	
<i>Caisse nationale d'assurance maladie.</i>			
Recettes	121 857	136 288	+ 11,8
Dépenses	121 957	139 998	+ 14,9
Solde	— 100	— 3 710	
<i>Caisse nationale des allocations familiales.</i>			
Recettes	52 670	59 096	+ 12,2
Dépenses	50 197	55 497	+ 10,5
Solde	+ 2 478	+ 3 599	
Total recettes	237 182	264 147	+ 11,4
Total dépenses	235 747	269 297	+ 14,3
Solde général.....	+ 1 635	— 5 150	

Après plusieurs exercices déficitaires, et grâce, d'une part aux mesures prises par le Gouvernement depuis septembre 1976, d'autre part à la baisse de la consommation médicale observée dans les

premiers mois de 1977, la situation financière du régime général devrait être équilibrée et même excédentaire en 1977. Mais ce retour à l'équilibre ne sera pas durable : *dans le cadre des hypothèses économiques actuelles*, l'année 1978 laisse prévoir un déficit important de l'ordre de 5 milliards de francs :

Les recettes de cotisations ont été calculées dans l'hypothèse d'une croissance de 12,1 %

Les dépenses ont été calculées à partir des mêmes hypothèses et des perspectives d'évolution propres à chaque catégorie de risque :

— En ce qui concerne l'**assurance vieillesse**, l'augmentation rapide des dépenses sera due principalement d'une part à l'accélération décidée par le Gouvernement du relèvement du minimum vieillesse (qui atteint dès le 1^{er} décembre 1977 le taux de 11 000 F, et dans le courant de 1978 le taux de 12 000 F par an), d'autre part, à la revalorisation des pensions, qui demeurera plus rapide que celle des salaires. Les dépenses progresseront ainsi nettement plus vite que les recettes, d'où l'apparition d'un déficit important en 1978 (équivalant au produit d'un point de cotisation) ;

— En ce qui concerne l'**assurance maladie**, les dépenses d'honoraires devraient reprendre une progression soutenue de l'ordre de 14,3 %, cependant que les dépenses d'hospitalisation se stabiliseront, à un niveau de croissance encore élevé (+19,1 %) mais en forte diminution par rapport à 1975 (+ 35 %) et 1976 (+ 28 %) ;

— En ce qui concerne les **prestations familiales**, l'année 1978 sera marquée par l'entrée en vigueur du complément familial et de nombreuses améliorations portant sur d'autres prestations, en particulier une double revalorisation des allocations familiales (mais le nombre des enfants bénéficiaires de celle-ci diminue). La progression réelle des dépenses demeurera soutenue, si l'on ne tient pas compte de la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire qui augmente considérablement le taux apparent d'évolution des dépenses en 1977 et le diminue par contre-coup en 1978.

Enfin, le problème financier soulevé par la Sécurité sociale ne se place pas seulement sur le plan purement budgétaire, mais également et surtout sur celui de la trésorerie. En effet, les caisses doivent faire dans une large mesure l'avance des prestations, les cotisations n'étant recouvrées, suivant le cas, qu'à la fin du mois ou à la fin du trimestre. Le régime général doit donc disposer d'un

fonds de roulement relativement important, or les disponibilités de trésorerie qui existaient dans le passé ont été progressivement absorbées par la couverture des déficits qui se sont succédé au cours des dernières années. La reconstitution d'une trésorerie indispensable au régime général représente pour 1978 une somme de l'ordre de 2 milliards de francs s'ajoutant à un déficit de 5 milliards de francs ; c'est donc au minimum 7 milliards de francs que le régime général devra trouver. Comment la Sécurité sociale se procurera-t-elle cette somme ? Aucune réponse n'a jusqu'ici été donnée à cette question par le Gouvernement. Une subvention budgétaire d'un pareil montant est totalement exclue. D'autre part, aussi souhaitable que soit la réalisation d'économies — celles-ci bien évidemment ne pourraient porter du reste que sur l'assurance maladie — il n'est pas concevable que l'on puisse, même de loin, aboutir à une telle somme. La seule solution restante serait donc une augmentation des cotisations mais il faudrait envisager alors un relèvement de l'ensemble de l'ordre de 5 %, ce qui, dans les circonstances présentes, représenterait, tant pour les entreprises que pour les ménages, une très lourde charge. Le problème de l'équilibre en 1978 du régime général reste donc entier.

CHAPITRE III

REFLEXIONS

SUR LES PROBLEMES DE LA SECURITE SOCIALE

Comme cela a été dit l'an dernier, il convient de souligner qu'il n'est pas possible au Parlement d'étudier les problèmes de la Sécurité sociale à partir du budget de la Santé qui lui est présenté. Il est anormal que le budget social de la Nation, dépassant en importance le budget de l'Etat et financé pour une part essentielle par des ressources parafiscales, reste en dehors du contrôle parlementaire et, au travers du Parlement, du contrôle de la Nation. Le budget de la santé ne représente que 4 % environ du budget de l'Etat.

Par rapport aux prévisions faites en 1977, la situation de la Sécurité sociale s'est améliorée puisqu'au lieu du déficit prévu, le régime général enregistre un léger excédent de l'ordre de 1,6 milliard. Les raisons de cette amélioration paraissent être les suivantes : évolution des prestations maladie moins rapide que prévu en raison d'une certaine modération de la consommation médicale, baisse de la TVA sur les médicaments, effort sur la gestion des hôpitaux, participation de l'Etat aux dépenses du régime général au titre du Fonds national de solidarité.

Il faut remarquer qu'au-delà des mesures prises et dont il ne faut pas sous-estimer l'importance, l'excédent reste très faible rapporté au budget global du régime général et l'équilibre demeure soumis aux variations conjoncturelles. Les prévisions pour 1978, indépendamment de tout phénomène occasionnel, font d'ailleurs état à nouveau d'un déficit.

Un projet de loi important a été adopté par le Conseil des Ministres concernant la généralisation qui, avec l'harmonisation, était l'un des deux objectifs de la loi du 24 décembre 1974. Ce projet viendra compléter la loi du 4 juillet 1975.

Il faut observer que la protection sociale est déjà assurée dans une proportion de 98 %.

Le projet ne paraît pas concerner l'assurance vieillesse, la généralisation étant considérée comme un fait acquis par l'intermédiaire du minimum vieillesse. Pour les prestations familiales, la généralisation à 100 % sera obtenue au 1^{er} janvier 1978 par un décret harmonisant les prestations de toutes les catégories.

En ce qui concerne l'assurance maladie, 2 millions de personnes se trouvent actuellement exclues, que le projet gouvernemental se propose d'intégrer dans un régime normal de protection, conformément au principe de la solidarité nationale.

Parmi ces 2 millions de personnes, on compte notamment :

— des actifs exerçant certaines professions libérales non rattachées à un régime comme les interprètes, les attachés de presse, des détectives privés, des professeurs de bridge ou de yoga, etc. ;

— des actifs travaillant moins de quinze heures par semaine (120 000 personnes environ seraient concernées) ou des chômeurs non salariés non inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi ;

— parmi les inactifs, on compterait 600 000 femmes seules, veuves, divorcées ou vivant maritalement, 300 000 marginaux divers tels que les clochards ou les nomades, 30 000 prostituées et 20 000 lycéens de plus de vingt et un ans ou inscrits à des écoles non affiliées au régime des étudiants ;

— enfin, 120 000 membres environ du clergé.

Ceux de ces futurs assurés qui ont une activité proche des professions libérales seraient rattachés à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles. Ceux qui exercent une profession intérimaire ou partielle seraient affiliés au régime le plus proche de leur activité. Les inactifs ou ceux qui ne ressortissent pas d'un régime obligatoire seraient soumis à une assurance personnelle ; les cotisations seront assises sur leurs revenus fiscaux mais pourraient être prises en charge soit par l'aide sociale, soit par les caisses d'allocations familiales. En fin d'exercice, le solde financier, positif ou négatif, serait réparti entre les trois caisses nationales.

Ce projet appelle un certain nombre d'observations. Dans la mesure ou le nouveau régime proposé fait appel à la solidarité nationale, ne faut-il pas réformer le financement de la sécurité sociale basé en grande partie sur la notion d'assurance ?

Pour Mme Veil, Ministre de la Santé, il semble que toute réforme de structure devrait aboutir à un régime unique, ce qui

à son avis n'est ni envisageable ni souhaitable. Si telle est bien la pensée du Ministre, elle se situerait dans la ligne de la loi du 24 décembre 1974 dont nous avons à différentes reprises souligné qu'elle était d'application difficile dans la mesure où la généralisation et surtout l'harmonisation — sauf à vider ce terme de tout contenu — devraient être obtenues dans le respect des organismes existants et des avantages acquis.

M. le docteur Berger, à l'Assemblée Nationale, pense qu'on peut réformer le financement et, autre volet d'une réforme souhaitable, donner une part plus grande aux responsabilités individuelles.

S'il est vrai que des transferts de charges pourraient être décidés, s'il est vrai que dans cette hypothèse la charge globale ne variait pas, il n'en reste pas moins que selon la forme de transfert choisie, la répartition de la charge pourrait être très différente et procéder d'une conception autre de la justice sociale ou de l'égalité dans la solidarité.

On doit aussi observer que les régimes actuellement excédentaires refusent l'alignement sur le régime général. Mais la liste est déjà longue de ceux d'entre eux qui, pour avoir revendiqué leur autonomie dans le passé, sont fort heureux aujourd'hui ou seront fort heureux demain d'adhérer au régime général quand leur situation démographique aura rendu leur survie impossible, sauf à demander au régime général un appui qui ne pourrait être considéré comme une injustice, ceci dans la mesure où ne seraient pas harmonisés, c'est-à-dire alignés, les taux et les conditions des prestations et le taux des cotisations. Quitte à « cent fois sur le métier remettre notre ouvrage », nous insistons à nouveau pour qu'à la faveur d'un examen global soit examiné le problème des « charges indues ». La solution ne peut venir que de l'examen au fond de l'ensemble du système de protection sociale.

Ceci étant dit, reste intact le problème de la croissance des charges sociales par rapport à l'accroissement du produit intérieur brut.

Evolution de la part du budget social dans le produit intérieur brut.

1970	1971	1972	1973	1974	1975
22	22,4	22,5	22,9	24	27,1

Progressions comparées des prestations, des salaires et du produit intérieur brut.
(Source : CCI de Paris.)

	1970-1975
Budget social.....	+ 17,5 %
Masses et salaires nets reçus par les ménages.....	+ 14,4 %
PIB	+ 12,7 %

Il convient, pour l'étude de fond du problème de la Sécurité sociale, de dégager et d'affirmer un certain nombre de principes fondamentaux :

— L'avenir de la Sécurité sociale — rejoignant en cela l'intérêt national — est lié à la courbe démographique. Même si dans une période intermédiaire nous devons cumuler les inconvénients de la progression des naissances et des charges inhérentes à la fraction jeune de la population et de l'augmentation en pourcentage du nombre de retraités, il convient d'encourager une politique d'accroissement de la natalité conforme à l'intérêt à long terme du pays. L'augmentation des prestations familiales, l'instauration d'un véritable statut de la mère au foyer sont parmi les instruments de cette orientation ;

— Les dépenses d'assurance vieillesse progressent à un taux plus rapide encore que celles de l'assurance maladie. L'abaissement généralisé de l'âge de la retraite deviendrait un fardeau insupportable pour l'ensemble de la Nation. Certes, à moyen terme, l'augmentation du nombre de personnes âgées sera compensée par la réduction des naissances. Mais à long terme, la faiblesse numérique des générations nouvelles devrait conduire à une aggravation du rapport actifs/inactifs. Ce rapport serait encore plus défavorable si l'abaissement généralisé de l'âge de la retraite était adopté (rapport de l'E. N. A. en 1975).

ANNEES	NOMBRE de plus de 65 ans.	POURCENTAGE par rapport à la population active.	NOMBRE de plus de 75 ans.	POURCENTAGE par rapport à la population active.
1970	6 495 000	12,9	2 365 000	4,7
1975	7 043 000	13,6	2 674 000	5,2
1980	7 462 000	13,9	3 071 000	5,7
1985	6 881 000	12,5	3 381 000	6,1
1990	7 484 000	13,2	3 583 000	6,3
1995	7 987 000	13,8	3 047 000	5,3
2000	8 416 000	14,2	3 478 000	5,9

Faudra-t-il voir dans l'immigration la seule solution à nos problèmes ?

Par ailleurs, il n'est pas certain que l'abaissement généralisé de l'âge de la retraite corresponde au vœu des Français. Leur préférence irait sans doute vers l'amélioration du niveau des retraites et la possibilité de prendre volontairement une retraite anticipée.

En ce qui concerne l'assurance maladie, les réformes nécessaires passent par un certain nombre de décisions sectorielles touchant notamment :

- la poursuite de l'amélioration de la gestion des hôpitaux ;
- la formation des jeunes médecins ;
- l'encouragement à la formation de médecins généralistes assortie de décisions concernant les médecins spécialistes ;
- l'information des médecins ;
- la mise réelle en application d'un contrôle basé sur le « profit médical »,

et aussi une réforme des structures de la Sécurité sociale qui — par une très large décentralisation — permettrait une prise de conscience générale au niveau tant des dirigeants que des bénéficiaires des prestations.

Les prestations familiales devraient être réévaluées pour tenir compte des objectifs d'une politique familiale telle que nous la préconisons.

..

De Tocqueville rappelait opportunément que « les Français ont pour l'égalité une passion ardente, insatiable, éternelle, invincible ».

Pour répondre au vœu des Français — et cela d'autant plus que la charge qu'il représente est importante — le système de protection sociale doit être réformé profondément dans le sens d'une plus grande justice et d'une plus grande égalité réelle. C'est le prix de la solidarité.